

Faire des affaires au Canada

Mars 2023



BFL CPA s.e.n.c.r.l.

LE CANADA DES AFFAIRES

Notre objectif?

Vous faire gagner du temps précieux



BFL CPA s.e.n.c.r.l.

LE CANADA DES AFFAIRES

TYPE D'IMPLANTATION ET IMPACT FISCAUX



BFL CPA s.e.n.c.r.l.

LE CANADA DES AFFAIRES

DISTRIBUTEURS

- Commission sera payée au distributeur canadien, donc dépense admissible en France selon la fiscalité Française.
- Selon les besoins, c'est un excellent moyen de tenter le marché canadien à peu de frais.

LE CANADA DES AFFAIRES

SUCCURSALE

- Notion d'établissement stable :

- Un siège de direction
- Un bureau physique
- Un représentant

OUI

- Déclaration d'impôts obligatoire avec aucun amortissement.
- Taux d'impôt de 25% sauf si convention fiscale
- Impôts supplémentaires de 5 %

NON

- Déclaration d'impôts obligatoire avec annexe 91 et 97
- Aucun impôt à payer
- Information sur les fournisseurs à fournir

LE CANADA DES AFFAIRES

ACQUISITION D'UNE SOCIÉTÉ

ACTIONS

- Amortissement des actifs au coût d'origine
- Disposition : Plus-value sur cession dans les mains de la société mère
- On achète le passé de la société, qui pourrait être problématique

ACTIFS NETS

- Amortissement des actifs au coût d'acquisition
- Disposition : Plus-value dans les mains de la filiale au Canada
- On achète pas le passé de la société

LE CANADA DES AFFAIRES

CRÉATION DE LA FILIALE

- Simple, rapide, peu coûteux.
- Capital et les états financiers ne sont pas public.
- Capital actions minimum de 1\$.

LE CANADA DES AFFAIRES

DISTRIBUTION DES BÉNÉFICES

Distribution des bénéfices à la société mère sous forme de dividende

- Société mère est non résidente du Canada.
- Retenue de 5 % ou 15 % sur le versement à la société mère Française, si l'on détient ou non, plus de 10 % des actions votantes ou du capital.
- Aucun prélèvement sociaux sur les dividendes (autre que la retenue ci-haut).

LE CANADA DES AFFAIRES

PRIX DE TRANSFERT

Article 247 de la L.I.R.

- Un contribuable est réputé ne pas avoir fait des efforts sérieux pour déterminer les prix de pleine concurrence s'il n'est pas documenté.
- Possible d'une pénalité de 10 % du résultat net de certains redressements effectués par le fisc.

LE CANADA DES AFFAIRES

COMPARATIF DES CHARGES SOCIALES

	QUÉBEC	FRANCE
Taux des cotisations salariales (employés)	18 à 33 %	22 à 25 %
Cotisations patronales	6% - 11 %	25% - 42 %
Salaire horaire minimum (Québec: mai 2023)	15.25 \$	11,27 €
Nombre de jours fériés annuels	13	11
Vacances après 1 an d'ancienneté	2 semaines	5 semaines
Taux de rémunération des heures supplémentaires	50 %	10 à 50 %

LE CANADA DES AFFAIRES

FISCALITÉ DES SOCIÉTÉS

	QUÉBEC	FRANCE
Taux d'imposition des sociétés	26.5 %	25 %
Taux réduit pour PME (SPCC)	7,7% - 20.5% sur le 1 ^{er} 500 000 \$	15 % sur le 1 ^{er} 42 500 €
Exonération fiscale	N/A	Limité à quelques situations, surtout géographique
Crédit d'impôt R&D	15 % au fédéral 14 % au provincial sur les salaires	30 % des dépenses R&D si < à 120M € la première année et 5 % au-delà
Taxes à la consommation	TPS / TVQ : 14.975 %	TVA : 20 %
Taux réduit	-	5.5 % ou 10 %

LE CANADA DES AFFAIRES

CONTRÔLE DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

QUÉBEC

Obligation de désigner un auditeur

Société publique : obligatoire

Sociétés par actions

Société privée : sur demande

FRANCE

Commissaire au compte –
Mission légale

Quelle que soit la taille

Si l'on dépasse 2 des 3 seuils ;

CA > 8 M €

Actifs > 4 M €

Effectif > 50 employés

LE CANADA DES AFFAIRES

MERCI !



BFL CPA s.e.n.c.r.l.

NOUS REJOINDRE

Luc Landriault, CPA auditeur
Associé

450.300.4532 x 102
llandriault@bflcpa.ca

55 Castonguay
Bureau 204
Saint-Jérôme, (Québec) J7Y 2H9

3346 boul. St-Elzéar O.
Laval, (Québec) H4P 4J6



BFL CPA s.e.n.c.r.l.